



Fiche programme

Sauveteur Secouriste du travail (Formation Initiale)

Public concerné

Tout public. Groupe de 4 à 8 personnes.

Durée - horaires - Lieu

- La formation se déroule sur 2 journées soit 14 heures.
- Horaires : 8h30 à 16h30 (pause comprise 1h).
- Tout lieu convenu avec le client.

Prérequis

- Néant

Equipe pédagogique

La formation est animée par un formateur SST ayant validé ses bases en prévention et à jour de sa formation continue. Il est à ce titre titulaire du certificat « formateur SST » en cours de validité.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance de méthode active et méthode « étude de cas » par jeux de rôle et/ou jeux de simulation ;
- Plan d'intervention = pictogrammes
- Exposés interactifs et étude de cas, par vidéo-projection, utilisation du plan d'intervention SST, de supports photo, de chasses aux risques, de vidéo du type « Histoires ordinaires » (INRS) ;
- Démonstration pratique, par apprentissage des gestes (mannequins adulte, enfant, nourrisson, masque de visage et feuilles de protection, défibrillateur automatisé externe de formation avec jeux d'électrodes adulte et enfant) ;
- Mise en situation d'accidents du travail simulés en salle, à l'aide de matériel, outils, maquillage « simulation de blessures », ... ;
- Remise de l'aide-mémoire INRS ;
- Intégration de documents internes fournis par l'entreprise (Procédure de consignes internes en cas d'accident, protocole sur l'organisation des secours, etc...).

Modalités de suivi et d'évaluation

Les stagiaires sont évalués suivant des critères d'évaluation définis par l'INRS, dans le référentiel de certification SST, transcrits dans une « grille de certification » utilisée lors de chaque formation maintien et actualisation des compétences.

- Au cours de la session de formation le SST est évalué sur la base de gestion d'accidents simulés en salle, étude de cas ; sous forme d'évaluation formative
- A la fin de la session de formation le SST est évalué sous forme d'évaluation certificative, sur la base de gestion d'accidents simulés en salle, ainsi que lors d'un échange-questionnement portant sur ses compétences en matière de prévention.

Le certificat SST **est valable 24 mois** et sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du formateur. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de Maintien et Actualisation des Compétences, (MAC) d'une durée de 7h, pour renouveler la validité de son certificat de 24 mois.

Un SST dont la date de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que SST.

Un certificat de réalisation est délivré pour chaque stagiaire.



Fiche programme

Sauveteur Secouriste du travail (Formation Initiale)

OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Compétence 1 : Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail = INTERVENTION
- Compétence 2 : Mettre en application ses compétences au profit de la Santé et de la Sécurité au Travail au sein de l'entreprise, dans le respect de l'organisation de celle-ci et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention = PRÉVENTION

MODALITES D'ORGANISATION

- Une convention de formation est conclue entre l'entreprise qui emploie le stagiaire SST et l'organisme de formation rEActiv 2M en amont de la date de formation
- Le programme de formation et la convention dûment complétée, sont adressés à l'entreprise
- Le courrier de convocation est adressé à chaque stagiaire, en lien avec l'organisation propre de l'entreprise, plusieurs semaines avant la date de formation. Ce courrier fait référence au programme de formation et précise notamment :
 - L'intitulé de la formation
 - La date, la durée et les horaires, le lieu précis (Plan d'accès, bâtiment, étage, nom de la salle de formation)
 - Le nom du formateur et ses coordonnées
 - La tenue adaptée aux exercices au sol (conseil)
- L'organisme de formation rEActiv 2M confirme que
 - Le formateur est qualifié SST en cours de validité
 - L'Organisme de formation est habilité

Tarif 2021 :

- 1100 € HT par session de 4 à 10 stagiaires (soit 1320,00 € TTC) pour les 2 journées en intra entreprise.
- 270 € HT par personne (soit 324 € TTC) pour les 2 journées en inter entreprise.
- Frais logistique en sus

Enquête de satisfaction

Cette formation fait l'objet d'une évaluation par les participants de leur satisfaction de la formation.

Accessibilité Handicap

- Adaptation des moyens pédagogiques en fonction du handicap
- Locaux mis à disposition par le client ou locaux non accessibles PMR fournis par l'OF.



Fiche programme

Sauveteur Secouriste du travail (Formation Initiale)

PROGRAMME DETAILLE

Présentation de la formation

Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- Appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise (Notions de danger, situation dangereuse, dommage, évènement dangereux, AT, MP, indicateurs de santé au travail, dans l'établissement ou dans la profession)
- Situer le SST en tant qu'acteur de la prévention (articulation avec les autres acteurs de la prévention, position de son action dans l'organisation de la prévention)

Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

- Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail (Notions de danger, de situations dangereuses, de personnes exposées, de dommage, d'évènement dangereux)
- Supprimer ou réduire, ou contribuer à supprimer ou à réduire les situations dangereuses (actions de prévention, actions de protection)

Informer des situations dangereuses

- Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention
- Définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre

Situer le cadre juridique du SST

- Connaître le cadre juridique de son intervention (dans son entreprise, en dehors)
- Mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention

PROTEGER

- Mettre en œuvre les mesures de protection dans le processus d'alerte aux populations
- Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement (Notions de danger ou phénomène dangereux, situations dangereuses, zones dangereuses, dommage, évènement déclenchant, évènement dangereux)
- Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même (intégration des procédures internes existantes de consignation de l'établissement)

EXAMINER

- Reconnaître suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- Associer aux signes décelés le résultat à atteindre et les prioriser (signes, résultats à atteindre et ordre de priorité des résultats à atteindre)

FAIRE ALERTER ou ALERTER

- Définir les éléments du message pour permettre l'organisation de l'intervention des secours
- Identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre
- Choisir parmi les personnes présentes, et selon les critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte
- Respecter les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser l'arrivée des secours au plus près de la victime (éléments du message, transmission, consignes internes en cas d'accident dans l'entreprise)



Fiche programme

Sauveteur Secouriste du travail (Formation Initiale)

SECOURIR

- Déterminer l'action à effectuer l'action, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre
- Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée
- Vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés (suivi de la victime, apparition de nouveaux signes, adaptation de sa conduite aux nouveaux signes détectés)

Détail de l'apprentissage des conduites à tenir et des techniques

- La victime saigne abondamment – 1h
- La victime s'étouffe - 40 mn
- La victime répond et se plaint de :
 - o malaise – 30 mn
 - o ou brûlures - 30 mn
 - o ou douleur qui empêche certains mouvements - 25 mn
 - o ou plaie qui ne saigne pas abondamment - 25 mn
- La victime ne répond pas :
 - o elle respire – 1h
 - o ou elle ne respire pas – 2h

Épreuves certificatives

- Chaque stagiaire est évalué sur les 2 compétences du SST :
 - o INTERVENTION : sur une situation d'accident simulé le SST doit agir efficacement,
 - o PRÉVENTION : sur la base de cette situation d'accident le SST est ensuite interrogé et doit mettre en avant ses compétences en matière de prévention.

Risques spécifiques

- A la profession ou à l'entreprise
- Conduite particulière à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base (Intégration des éléments fournis par le Médecin du Travail de l'Établissement)

INRS – Département formation - Conforme au document de référence V8- 01-2021

Adaptation aux publics bénéficiaires :

Ce programme est destiné à tout public. Il a été particulièrement étudié pour le personnel en situation de handicap (tous types) dans le cadre de son accompagnement socio-professionnel et sa Qualité de Vie au Travail.